

## Demande de dérogation aux délais légaux d'inhumation ou de crémation

Articles R2213-33 pour l'inhumation et R2213-35 pour la crémation

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Représentant légal de l'entreprise de pompes funèbres ou de la régie :

Habilitée sous le numéro : \_\_\_\_\_ dûment mandaté(e) par la famille du défunt, sollicite une dérogation au délai légal de six jours pour :

L'inhumation du corps

La crémation du corps

De Nom, prénom du défunt :

Décédé(e) le : \_\_\_\_\_ à :

L'inhumation

La crémation

Aura lieu le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures sur la commune de \_\_\_\_\_

Motifs invoqués :

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

1. Le formulaire complété, daté et signé ;
2. Le certificat de décès délivré par le médecin ;
3. L'acte de décès délivré par la mairie du lieu du décès ;
4. L'autorisation de fermeture de cercueil délivrée par le maire du lieu de décès ;
5. L'autorisation d'inhumation délivrée par le maire de la commune d'inhumation ;
6. L'autorisation de crémation délivrée par le maire du lieu du décès. Lorsque la crémation est réalisée dans une commune autre que celle où a été effectuée la fermeture du cercueil, une copie de la déclaration de transport est immédiatement adressée, par tout moyen, au maire de la commune du lieu de crémation. Lorsque le décès a eu lieu à l'étranger, la crémation est autorisée par le maire de la commune où elle est pratiquée.
7. En cas de problème médico-légal, l'autorisation d'inhumation ou de crémation délivrée par le Procureur de la République (attention pour la crémation, le Procureur doit expressément l'autoriser) ;
8. La copie de l'arrêté d'habilitation de l'opérateur funéraire s'il exerce dans un autre département ;

Le dossier est à adresser : [sp-police-administrative-antony@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:sp-police-administrative-antony@hauts-de-seine.gouv.fr)

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et avoir pris connaissance des obligations contenues dans ce formulaire.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :